



Directrice ou directeur des études

Le Collège de Maisonneuve est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses programmes et centré sur la réussite éducative de ses 7 000 étudiants, jeunes et adultes.

Une gamme complète d'activités et de stages favorisent l'ouverture, le dépassement et l'engagement étudiant, dans son milieu et à l'international, sur le plan social, culturel et sportif. Une vie interculturelle active contribue au dynamisme de Maisonneuve et enrichit la communauté.

En considérant ses quatre centres de recherche, dont trois centres collégiaux de transfert de technologie, le Collège figure parmi les acteurs influents en matière de recherche, contribuant à l'essor des organisations d'ici et d'ailleurs.



QUALIFICATIONS EXIGÉES

- Un grade universitaire de deuxième cycle ou de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié ;
- huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins quatre (4) dans un emploi de cadre ;
- une expérience en pédagogie, notamment en enseignement, est fortement recommandée ;
- une connaissance approfondie de l'enseignement collégial tant technique que préuniversitaire ainsi que de la formation continue ;
- une bonne connaissance de l'environnement administratif et financier dans lequel s'organise la formation proposée par un collège d'enseignement général et professionnel ;
- une excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite qui se traduit par des communications claires.

LE CONTEXTE

Le Collège de Maisonneuve devra se doter d'un nouveau Plan stratégique dès 2024 afin de préciser sa vision des prochaines années comme acteur de premier plan dans l'éducation et la formation des jeunes et des adultes. Ce plan stratégique intégrera un plan de réussite basé sur un Projet éducatif mobilisateur

La personne recherchée, à titre de directrice ou directeur des études, exercera ses responsabilités en tenant compte d'éléments contextuels particuliers, dont notamment :

- la nécessité de réitérer et de défendre l'importance du réseau collégial au sein du ministère de l'Enseignement supérieur ;
- les opportunités de collaboration avec les universités avec lesquelles seront discutés des passerelles et des arrimages ;
- le développement et l'amélioration continue des programmes d'études tant pour l'attraction des nouveaux étudiants et étudiantes que pour leur rétention et leur réussite ;
- l'augmentation prévue du nombre d'étudiants et d'étudiantes et la nécessité d'optimiser l'utilisation des espaces d'enseignement ;
- la diversité de la population étudiante qui résulte de son contexte socioéconomique et des transformations de la société ;
- la nécessité d'avoir recours à des pratiques novatrices et d'adapter les méthodes pédagogiques ainsi que les outils technologiques aux différents modes d'apprentissage des étudiants et étudiantes ;
- la volonté d'une présence accrue de la recherche dans les programmes ;
- la nécessité d'assurer l'insertion réussie de la relève enseignante ;
- la nécessité de valoriser l'engagement marqué des enseignantes et enseignants ;
- la nécessité de susciter l'engagement d'un nombre encore plus important d'enseignantes et d'enseignants dans la vie et le fonctionnement du Collège ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Plan de réussite qui s'intégrera au prochain Plan stratégique ;
- la réponse à la pénurie de main-d'œuvre constatée dans le marché de l'emploi.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION

Sous l'autorité de la direction générale, la personne occupant le poste de directrice ou directeur des études est responsable des engagements du Projet éducatif et de sa mise en œuvre.

Elle veille au maintien d'un environnement éducatif de qualité en suscitant la collaboration de l'ensemble des services du Collège.

Elle est responsable de la gestion, de l'évaluation et du développement des programmes d'études techniques et préuniversitaires offerts à l'enseignement régulier et à la formation continue, afin de répondre aux besoins de la population étudiante, de la société, des universités et/ou des entreprises.

Elle est aussi responsable de la mise en œuvre du Plan d'aide à la réussite basé sur un ensemble de services soutenant l'enseignement, l'apprentissage et le cheminement scolaire de l'étudiant et de l'étudiante de l'admission à la diplomation.

Elle est d'office membre du conseil d'administration et du comité exécutif et du comité de direction du Collège et agit, le cas échéant, comme personne suppléante à la direction générale



PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Veuillez faire parvenir une lettre de présentation et votre curriculum vitae, par courriel à araymond@mandrake.ca avant le 17 juillet 2023 17h.

Toutes les informations reçues seront traitées de façon confidentielle et seuls les candidats retenus seront contactés.



DATES À PRÉVOIR

Entrevues :
Semaine du 14 août 2023

Tests et références :
Semaine du 21 août 2023

Entrée en poste :
Début décembre 2023



SALAIRES ET CONDITIONS

Le traitement se situe au niveau de la classe 13, soit de 118 310\$ à 157 742\$.

Les conditions de travail sont établies selon le [Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collègues d'enseignement général et professionnel](#).

COMPÉTENCES ET QUALITÉS RECHERCHÉES

- Avoir une compréhension approfondie des enjeux de l'enseignement collégial ainsi qu'une connaissance des défis qui attendent le Collège ;
- Faire preuve d'un leadership qui se traduit par une capacité de rallier les membres de la communauté autour d'une vision articulée et inspirante de la réussite étudiante, et ce, dans le respect des valeurs et des particularités de l'institution ;
- Agir selon les valeurs institutionnelles qui reposent notamment sur la concertation, la transparence du processus décisionnel, la circulation de l'information et la gestion participative ;
- Manifester un intérêt pour l'innovation et être orienté vers l'atteinte de résultats issus de pratiques de collaboration, le tout afin de maintenir une synergie interservices ;
- Établir des liens de confiance avec les membres du personnel ainsi qu'avec la population étudiante
- Assurer une gestion rigoureuse des ressources financières et humaines qui sont sous sa responsabilité ;
- Soutenir le développement des compétences du personnel enseignant et du personnel non-enseignant de sa direction en fonction des besoins du Collège ;
- Sensibiliser les enseignantes et enseignants à l'importance de l'inclusion des étudiants et étudiantes ayant des besoins particuliers et de les outiller à cette fin ;
- Composer avec des situations déstabilisantes, réagir avec ouverture et dans le souci de préserver la qualité des relations humaines ;
- Proposer des solutions appropriées aux situations imprévues de manière efficace et créative
- Posséder des qualités d'ordre intellectuel de haut niveau, notamment des capacités de synthèse et de discernement.

PRINCIPAUX VOLETS DE LA FONCTION

APPLICATION DU RÉGIME DES ÉTUDES

Répondre au conseil d'administration de l'application du *Règlement sur le régime des études collégiales*. Répondre également de l'élaboration et de l'application des règlements et des politiques qui concernent l'enseignement et l'apprentissage.

GESTION DES PROGRAMMES

Assurer la gestion pédagogique des programmes d'études tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Cette responsabilité vise l'amélioration continue de la qualité des services de formation ainsi que le développement optimal de l'offre de formation, compte tenu des enjeux ainsi que des ressources mises à la disposition du Collège.

VIE PÉDAGOGIQUE

Animer le milieu dans le but de mettre en application les orientations du Projet éducatif et du Plan d'aide à la réussite. Développer une vie pédagogique stimulante au Collège. Susciter et soutenir des expériences novatrices, des recherches et des partenariats issus de l'ensemble des intervenants pédagogiques du Collège. Favoriser les occasions de réflexion et d'échanges avec tous les groupes du Collège en vue de développer l'appartenance au milieu. Mettre en place des mécanismes qui permettent de bien comprendre les besoins des étudiants et des étudiantes et d'y répondre.

COMMISSION DES ÉTUDES

Présider d'office la commission des études qui avise le conseil d'administration sur l'ensemble des questions d'ordre pédagogique, particulièrement sur les programmes. S'assurer que les concertations entre tous les intervenants du milieu soient établies.

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Coordonner des services et des départements qui regroupent du personnel enseignant, professionnel et de soutien. Chercher à responsabiliser les membres de son personnel en vue d'une valorisation des personnes et de la recherche de la qualité. Avoir une gestion du personnel marquée par une vision claire et respectueuse des rôles et des types d'intervention des différentes parties prenantes.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Apporter une attention particulière à l'ouverture du Collège à ses partenaires externes et veiller à ce que ses programmes soient développés en concertation étroite avec eux, notamment ceux du marché du travail, des universités et des centres de services scolaires. Assurer, dans son champ d'action, la constance et la qualité des relations avec toutes les parties prenantes du réseau collégial : les ministères, les instances de la Fédération des cégeps ainsi que les organismes associés.